

---



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 161. — Quarante-Heures, 161.*

**Partie officielle :** CIRCULAIRE AU CLERGÉ : Collecte pour la Croix Rouge, 162.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : La grande question, 163. — QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE: Nouveau code de Droit canonique et Théologie morale, 166. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Prières de Léon XIII — Encensement aux Vêpres des morts, 168. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 169. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 171 ; Vancouver, 172 ; Saint-Jean, 172.

**Bulletin social :** FAITS ET ŒUVRES : Un ami de nos œuvres, 175. — La convention régionale de l'A. C. J. C., 173.

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 18 novembre.** — XXV ap. Pent. et 4 nov. Du dim.  
**Lundi, 19.** — STE ELISABETH DE HONGRIE, veuve.  
**Mardi, 20.** — S. FÉLIX DE VALOIS, confesseur.  
**Mercredi, 21.** — PRÉSENTATION DE LA STE VIERGE, *dbl. maj.*  
**Judi, 22.** — STE CÉCILE, vge et mart.  
**Vendredi, 23.** — S. CLÉMENT I, pape et martyr.  
**Samedi, 24.** — S. JEAN DE LA CROIX, confesseur.  
**Dimanche, 25.** — XXVI et dernier ap. Pent. et 5 nov. Du dim.

## QUARANTE-HEURES

18 novembre, St-Alphonse de Thetford. — 20, Giffard. — 22, Ste-Louise. — 24, Couvent de Lauzon.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

COLLECTE POUR LA CROIX ROUGE

Archevêché de Québec,  
5 novembre 1917.

Bien chers collaborateurs,

Un nouvel appel vient d'être fait par l'autorité civile en faveur de l'œuvre si méritante de la Croix Rouge.

Nous croyons qu'il est de notre devoir de vous recommander cette œuvre et de fournir à vos paroissiens l'occasion d'y participer selon leurs moyens.

L'Église ne saurait se désintéresser des innombrables souffrances occasionnées par la guerre. A la vue de tous ses enfants jetés par la tourmente dans un si profond abîme de misères physiques et morales, elle sent monter à son cœur de mère une immense pitié. De cette pitié Notre Très Saint Père le Pape jette les échos au monde entier ; et il donne à tous l'exemple d'un zèle inlassable à soulager les douleurs de ses fils.

Nous devons suivre un si noble exemple. L'aumône est une des formes pratiques de la pénitence : non seulement elle soulage la misère, mais elle écarte les causes qui la produisent. Par elle, Dieu se trouve comme désarmé, sa justice est satisfaite et sa miséricorde triomphe.

Faisons donc l'aumône, faisons-la en esprit de pénitence, pour fléchir la colère de Dieu et pour obtenir que sur le monde ravagé par la guerre tombe enfin la paix bienfaisante que les hommes attendent et que Dieu seul peut donner.

Une quête sera faite au profit de l'œuvre de la Croix Rouge, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche 18 novembre. Vous voudrez bien en envoyer le produit à Monsieur le procureur de l'Archevêché.

Veillez agréer, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† LOUIS-NAZAIRE CARD. BÉGIN,  
*Arch. de Québec.*

### AVIS

Son Eminence règle que désormais c'est à Monsieur le Chanoine Beaulieu, aumônier de l'Archevêché, que devra être envoyé le produit de toutes les quêtes diocésaines qui se font dans le cours de l'année, soit pour la Croix Rouge, soit pour la colonisation, ou pour les œuvres de charité, v. g. Denier de Saint-Pierre, Propagation de la Foi, Sainte-Enfance, Lieux Saints, Missions d'Afrique, etc. etc. etc.

Archevêché de Québec, 12 novembre 1917.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### LA GRANDE QUESTION

Au milieu du tapage des polémiques ardentes qu'a provoquées, chez nous, la solution de certain grave problème de guerre, il a pu arriver à quelques-uns de nos compatriotes d'oublier un peu la grande question qui doit préoccuper tous les esprits catholiques, en ces jours de catastrophe mondiale.

Au-dessus de tous les débats touchant la manière dont notre pays doit participer à la guerre actuelle, il y a, en effet, la question suprême des principes et des intérêts catholiques. Le terrible fléau que Dieu a laissé se déchaîner à travers le monde, et qui a pour but de rendre les hommes meilleurs, va-t-il faire de nous un peuple plus chrétien, ou bien, aveuglés par la poussière des discussions et des luttes intestines, allons-nous perdre de vue le but suprême de cette immense épreuve, en oubliant de nous éclairer et de nous sanctifier à la lumière de ses enseignements ?

La société humaine ne peut s'éloigner de Dieu sans s'exposer à des châtiments terribles. Or, l'éloignement de Dieu le plus redoutable pour une société, c'est l'oubli des principes éternels qui sont la moëlle de la doctrine catholique et la vie des nations. "Avons-nous le souci, demandait, l'autre jour, aux lecteurs de la *Croix*, M. Jean Guiraud, de garder dans sa pureté la morale et la doctrine du Maître, et n'avons-nous pas trop souvent la tentation de les accommoder aux personnes et aux circonstances, leur enlevant ainsi leur saveur salutaire ? Quand nous chantons dans nos églises les louanges des martyrs — comme nous le faisons, hier encore, en l'honneur du sublime intransigeant qui eut nom Jean-Baptiste — nous les glorifions "d'avoir proclamé la loi divine à "la face des rois, *loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum*". Le faisons-nous nous-mêmes, à leur exemple ? Lorsque nous parlons au souverain des temps modernes, le peuple, lui tenons-nous un langage vraiment chrétien ? Lui disons-nous que les majorités n'ont pas le droit de détruire la famille, de même que Jean-Bap-

tiste reprochait à Hérode son union incestueuse ? Lui disons-nous que, dans les écoles, la majorité n'a pas le droit de scandaliser, par un enseignement immoral et athée, les petits enfants que Dieu appelle à lui ? Lui disons-nous, à cette majorité " laïque ", que Dieu est la pierre d'angle de tout l'édifice social et qu'elle se retourne contre quiconque la rejette ? Lui disons-nous que le plan divin veut que la femme reste à son foyer dont elle est la gardienne féconde, que les enfants doivent être soumis à leurs parents, et que l'autorité du père est inviolable parce qu'elle tire son origine de Dieu lui-même ? ”

Et nous, journalistes canadiens-français, que disons-nous au peuple, en ces temps d'épreuve et de discorde ? Qu'il est un roi auquel tous doivent obéissance ; qu'il n'a que des droits à défendre ; qu'il est libre de tout bouleverser l'ordre social, si les chefs de l'État édictent des lois qui lui déplaisent ; qu'il est maître de faire la paix ou la guerre ; qu'il ne doit voir dans la guerre que des forces brutales à vaincre par la violence ; que l'autorité sociale n'a droit qu'au mépris, du moment qu'elle ne se plie point à toutes les exigences de nos opinions ou de notre égoïsme ?

Certes, la tâche de parler au peuple un pareil langage, serait facile ; elle pourrait même nous acquérir une certaine popularité. Mais aurions-nous conscience, en parlant ainsi, d'accomplir tous nos devoirs de journalistes catholiques ?

Si l'on veut savoir le prix que Rome attache à la conservation intégrale des éternels principes sur lesquels repose l'ordre social, qu'on se rappelle la condamnation récente par le Saint-Siège du *Courrier du Frioul*, journal catholique qui, sous le prétexte de servir la cause de la paix, profitait du récent appel du Pape aux chefs des États belligérants pour recommander aux soldats catholiques italiens de refuser l'obéissance à leurs chefs. “ Les menées subversives et le sabotage, disait l'excellent journal catholique de Rome, le *Corriere d'Italia*, en commentant ce décret disciplinaire du Saint-Siège, sont des armes propres aux socialistes révolutionnaires, et les catholiques ne peuvent avoir aucune volonté de leur emprunter ces armes. Nous voudrions que tous nos amis comprissent profondément cette nécessité, pour se rappeler toujours, même dans les petits détails de la vie quotidienne



la force sereine avec laquelle le catholique doit accomplir son devoir et faire œuvre de cohésion au lieu de désagrégation des forces nationales. Personne ne pourrait faire une plus grave injure au Pape que de tenter de présenter son appel aux peuples comme un motif d'indiscipline ou comme une invitation à troubler l'ordre social. Le Pape lui-même, en adressant aux chefs des nations belligérantes son appel, a voulu consacrer, une fois encore, si le besoin en était, le principe de l'ordre. Les catholiques ne peuvent pas se substituer aujourd'hui aux pouvoirs responsables ni oublier les devoirs de la discipline nationale "

Mgr Bonzano, le représentant du Saint-Siège aux États-Unis, se faisait récemment l'écho autorisé de cette forte doctrine romaine, au congrès du " Central Verein " des catholiques allemands des États-Unis, en août dernier, lorsqu'il prononçait, devant les congressistes assemblés, ces paroles hautement significatives : " Je représente le Chef de l'Église, et ma présence ici, aujourd'hui, signifie que vous êtes loyaux envers votre pays ; ma présence souligne fortement votre patriotisme. Si je ne croyais pas que vous êtes de bons, loyaux et patriotiques citoyens américains, je ne serais pas ici aujourd'hui. Voilà le motif spécial de ma présence au milieu de vous " (*Central Blatt and Social Justice*, numéro de septembre 1917).

La grande question, pour nous comme pour tous les catholiques, aujourd'hui, n'est donc pas de savoir quand nous sortirons de cette terrible guerre, mais si nous en sortirons plus attachés aux principes éternels de la doctrine catholique, plus respectueux de toute autorité légitime, plus éclairés sur la grande leçon d'expiation mondiale qu'est cette guerre, plus mortifiés et plus remplis d'esprit surnaturel, en un mot, plus chrétiens.

A. H.

---

---

### RÉABONNEMENTS

**Nous remercions nos chers abonnés qui se sont empressés de nous envoyer le montant de leur abonnement. Nous prions ceux qui ne l'ont pas encore fait de ne pas tarder à nous l'adresser. Le prix de l'abonnement, depuis septembre dernier, est de \$1.50 ; et de \$2.00 pour les abonnés de Québec et des États-Unis.**

## QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

### NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THÉOLOGIE MORALE

(suite)

#### ARTICLE V

##### DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL

Il est défendu de donner les sacrements de l'Église aux hérétiques et aux schismatiques, même s'ils sont de bonne foi et s'ils les demandent, à moins qu'ayant abjuré leur erreur, ils aient été réconciliés avec l'Église (canon 731, parag. 2).

Dans l'administration et la réception des sacrements, chacun doit suivre les règles de son rite, à moins qu'il ne s'agisse de la communion ou de l'absolution sacramentelle, comme nous le verrons plus loin en parlant des sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence (canon 733, parag. 2).

Pour l'administration des sacrements, le prêtre ne peut rien exiger ni demander soit directement soit indirectement, si ce n'est ce qui a été déterminé pour chaque province ecclésiastique par un concile provincial ou par les évêques assemblés, et approuvé par le Saint-Siège (canons 736, 1507).

#### ARTICLE VI

##### DU BAPTÊME

*Ministre.* — A) *Baptême solennel.* — Le Baptême solennel est celui qui est administré avec toutes les cérémonies prescrites par le Rituel (canon 737).

a) Le ministre *ordinaire* du Baptême solennel est le prêtre. Toutefois, comme l'administration du Baptême est un acte de juridiction, la collation de ce sacrement est réservée au curé ou à un prêtre délégué par le curé ou l'Ordinaire du lieu. Cependant, dans le cas de nécessité, on présume légitimement cette délégation (canon 738, parag. 1). Mais ni les évêques ni les curés ne peuvent baptiser leurs ouailles ailleurs que dans leur diocèse ou leur paroisse respective, à moins qu'ils ne soient légitimement délégués (canon 739).

Les auteurs enseignent communément qu'un curé doit conférer le Baptême aux enfants des *vababonds* (*vagi*) et des voyageurs (*peregrini*) qui sont éloignés de leur domicile ; il peut également baptiser les enfants qui naissent dans sa paroisse, lors même que les parents n'y auraient qu'un domicile de circonstance, un domicile de fait d'une assez courte durée. Le nouveau Code (canon 738, parag. 2) vient modifier un peu cet enseigne-

ment. En effet, d'après ce canon, les enfants des voyageurs (*peregrini*) doivent être baptisés par leur propre curé dans leur paroisse respective, si cela peut se faire facilement et sans retard ; autrement, tout curé dans son territoire peut les baptiser solennellement.

Enfin il convient que le Baptême des adultes, quand cela peut se faire facilement, soit réservé à l'Ordinaire du lieu, qui par lui-même ou par un délégué spécial l'administre plus solennellement (canon 744).

b) Le ministre *extraordinaire* du Baptême solennel est le diacre. Mais celui-ci ne doit pas administrer solennellement le Baptême sans une délégation spéciale de l'Ordinaire du lieu ou du curé. Cependant, dans le cas de nécessité, cette délégation peut légitimement être présumée (canon 741).

Ainsi le Code décide, à l'encontre de saint Alphonse, que, dans le cas de nécessité, un diacre peut licitement conférer le Baptême solennel sans la délégation expresse de l'Ordinaire du lieu ou du curé.

Mais, hors le cas de nécessité, cette délégation est toujours requise pour que le diacre administre licitement le Baptême solennel. Par conséquent, le diacre qui baptiserait solennellement sans avoir été délégué, commettrait un péché grave.

Mais ce diacre deviendrait-il irrégulier ? Bien que saint Alphonse enseigne que ce diacre serait irrégulier, cependant le Code, au canon 985, 7°, dit : " Est irrégulier le clerc, qui exerce un ordre qu'il n'a pas reçu, ou qui est suspens à cause de quelque peine canonique ". Mais, en vertu de l'ordination, le diacre a vraiment le pouvoir de baptiser solennellement, quoiqu'il ne doive pas l'exercer sans la permission de l'évêque ou du curé. Par conséquent, le diacre qui baptise avec les cérémonies de l'Église sans avoir aucune délégation, ne devient pas irrégulier.

B) *Baptême privé*. — Le Baptême privé est celui qui est administré sans les cérémonies habituelles dans le cas de nécessité, c'est-à-dire quand il y a péril de mort probable et prochaine. Dans ce cas, toute personne, clerc ou laïque, homme ou femme, peut licitement administrer le Baptême, pourvu qu'elle emploie la forme et la matière voulues et qu'elle ait l'intention de faire ce que l'Église fait en baptisant. De plus, le Code veut que ce Baptême soit administré en présence d'un ou de deux témoins, qui puissent rendre témoignage de la collation du Baptême.

Toutefois, lorsque, dans le cas de nécessité, il y a concours de plusieurs personnes qui peuvent baptiser, on doit préférer le prêtre à un diacre, le diacre à un sous-diacre, le clerc à un laïque et l'homme à une femme, à moins que la pudeur ne donne la pré-

férence à celle-ci ou que la femme sache mieux ce qui est nécessaire pour l'administration du sacrement de Baptême.

Cependant, il n'est pas permis au père ou à la mère de baptiser son enfant, même dans le cas de nécessité, si ce n'est quand il n'y a personne autre qui puisse administrer le Baptême (canon 742).

Enfin, puisque toute personne peut et doit même baptiser dans le cas de nécessité, les curés doivent veiller à ce que tous les fidèles, et surtout les sages-femmes, les médecins et les chirurgiens soient parfaitement instruits de la manière d'administrer le Baptême (canon 743).

(A suivre)

C.-N. GARIÉPY, ptre.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### PRIÈRES DE LÉON XIII — ENCENSEMENT AUX VÊPRES DES MORTS

Q. — 1° Pourriez-vous me dire dans quelles circonstances celui qui célèbre une messe basse est exempt de dire les prières prescrites par Léon XIII? Il y a assez souvent divergence d'opinion à ce sujet.

2° Le *Petit cérémonial*, de 1874, pour la province ecclésiastique de Québec, dit à la page 66, no 253 bis, Vêpres des Morts : " Aux vêpres des morts, il n'y a pas d'encensement ".

Ces paroles veulent-elles dire que l'officiant ne doit pas faire l'encensement de l'autel aux vêpres des morts, ou bien s'agit-il seulement de l'encensement du chœur ?

R. — 1° Voici, d'après Wuest, les circonstances où l'on doit omettre les prières prescrites par Léon XIII après les messes basses :

- a) Après la messe conventuelle, même lue ;
- b) Après la messe d'enterrement célébrée sans chant ;
- c) Après la messe basse du Sacré-Cœur de Jésus, le premier vendredi de chaque mois, célébrée avec les privilèges d'une messe votive solennelle ;
- d) Après une messe basse comportant quelque solennité externe, v. g. une messe de première communion, de communion générale, de confirmation, d'ordination ou de mariage ; de même après une messe basse pour une paroisse, pour une communauté religieuse, pour des jubilaires ou celle d'un nouveau prêtre, si



cette messe est célébrée avec une certaine solennité extérieure ;

e) Si la messe basse est suivie immédiatement de quelque fonction liturgique ou exercice pieux, sans que le célébrant ait à quitter l'autel, v. g. si immédiatement après la messe il y a une instruction, une bénédiction du Saint-Sacrement, ou les exercices pieux de quelque confrérie. Cependant on n'omet pas ces prières, si après la messe on a à réciter des prières pour les défunts ou à distribuer la sainte Communion à quelques personnes.

2° Aux vêpres des morts il n'y a encensement ni de l'autel, ni du chœur ; le *Cérémonial des Evêques*, liv. I, chap. XXIII, 15<sup>e</sup> le dit expressément : " In Vesperis pro Defunctis nulla prorsus, nec Altaris, nec hominum fit thurificatio "

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Prise d'habit.** — Lundi, le 29 octobre, Mgr Gosselin a présidé une prise d'habit dans la chapelle du Monastère des Sœurs Missionnaires d'Afrique, à Lévis.

Ont prit le saint habit :

Mlle Alfréda Marquis, de Saint-Gervais, en religion sœur Marie Sainte-Croix ; Mlle Ophélie Lemieux, de Lévis, en religion sœur Marie Sainte-Rita ; Mlle Emélie Lafrance, de Rivière du Loup, en religion sœur Marie Saint-Valère ; Mlle Antonia Morissette, de Sainte-Gertrude, en religion sœur Robert-Marie ; Mlle Noëla Fagnan, de Lowell, en religion sœur Louis-Marie.

Mgr Gosselin était assisté de M. l'abbé Omer Carrier, aumônier de la communauté. Le R. Père Smoor, supérieur des Pères Blancs de Québec, a prononcé le sermon.

**Triduum de tempérance.** — M. l'abbé Léon Vien, missionnaire diocésain de la Tempérance, au diocèse de Québec, a prêché dernièrement à Ste-Perpétue, un triduum de tempérance qui a eu les plus heureux résultats. Commencé le jour de la Toussaint, ce triduum se terminait dimanche le 4 novembre. Sur un total de 525 hommes et jeunes gens, 450 ont pris la croix, lui jurant fidélité et amour.

**Exposition des reliques.** — Jeudi, le 8 novembre, avait lieu au Séminaire et à la Basilique, l'exposition des Saintes Reliques. La fête a eu lieu cette année au Séminaire, et elle a commencé mercredi soir par le chant de l'hymne des Martyrs et l'encensement des Reliques. Jeudi matin, il y eut grand'messe et, le soir, clôture de la fête par le chant du *Te Deum*.

**M. François Veillot à Québec.** — La *Semaine Religieuse* est heureuse de saluer la venue à Québec de l'éminent journaliste catholique français, M. François Veillot. Arrivé dans notre ville, samedi matin, le 10 novembre, M. Veillot est allé dans la matinée au Palais cardinalice présenter ses hommages à S. E. le cardinal Bégin et à S. G. Mgr Roy, puis il est venu lier connaissance avec le personnel de *l'Action Catholique*, qui s'honore de le compter depuis plusieurs années au nombre de ses plus distingués collaborateurs.

Nous souhaitons à M. Veillot la plus cordiale bienvenue.

**Convention régionale de l'A. C. J. C.** — Les membres de l'A. C. J. C. de la région de Québec ont tenu une brillante convention dimanche dernier, à l'Académie Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste.

La convention a débuté par une messe, dite par Monsieur l'abbé Dubé à l'Académie St-Joseph. Il y eut communion générale, lecture de la consécration de l'A. C. J. C. au Sacré-Cœur par M. Oscar Hamel, président de l'Union Régionale, et sermon par Sa Grandeur Mgr Roy, archevêque de Séleucie, et aumônier de l'Union Régionale de Québec.

Il y eut ensuite deux séances d'étude, une l'avant-midi et l'autre l'après-midi, pendant lesquelles on discuta de l'économie. Vers la fin de la deuxième séance, M. François Veillot, accompagné de M. Adjutor Rivard, vint rendre visite aux congressistes. Sur l'invitation de M. O. Hamel, M. Veillot voulut bien dire quelques mots à l'assemblée. Un salut du Saint-Sacrement vint clore la convention.

**Bénédiction d'une chapelle.** — Jeudi, le 8 novembre, avait lieu à la Rivière Henri, Lotbinière, la bénédiction d'une chapelle. Son Eminence le Cardinal Bégin, avait bien voulu accepter l'invitation que lui avait faite le desservant de la mission, M. l'abbé Janvier Lachance, professeur au Collège de Lévis, d'aller présider lui-même la bénédiction du nouveau temple.

La cérémonie eut lieu à 8.30 heures du matin. Son Eminence était assisté du R. Père Waddel, S. J., curé de N.-D. du Chemin, et de M. l'abbé Elias Roy, du Collège de Lévis. M. l'abbé A. Gauthier, de l'Archevêché, remplissait les fonctions de maître des cérémonies.

La bénédiction fut suivie d'une messe basse célébrée par M. l'abbé Ph. Fillion, secrétaire de l'Université Laval. Après l'évangile, M. l'abbé Lachance remercia en termes délicats Son Eminence du grand honneur qu'elle faisait à la mission en venant elle-même faire cette bénédiction.

M. l'abbé Boulanger, curé de Robertsonville, fondateur et premier desservant de la mission, a donné ensuite le sermon de circonstance. Son Eminence ajouta quelques mots pour faire remarquer aux fidèles toute l'attention que l'Église porte à la classe ouvrière.

La messe fut suivie de la confirmation d'une trentaine d'enfants et de la bénédiction de deux statues, du Sacré-Cœur et de saint Antoine.

Outre les prêtres nommés plus haut, assistaient aussi à cette cérémonie : MM. les abbés Joseph Roy, M.-L. Belleau, Edmond Caron et Calixte Ferland, tous professeurs au Collège de Lévis.

**Bazar de Saint-Malo.** — Son Eminence le Cardinal Bégin est allé lundi après-midi, le 12 novembre, ouvrir le bazar de Saint-Malo au profit des œuvres paroissiales, qui se tient à la Providence tenue par les RR. Sœurs Franciscaines. Son Eminence a visité toutes les tables, et l'établissement des RR. Sœurs Franciscaines.

**Aux prières.** — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de Mme Jos. Laroche, inhumée à Saint-Bernard de Dorchester, mercredi matin, le 14 novembre. La défunte était la mère de M. l'abbé J.-A. Laroche, vicaire à Saint-Jean-Des-chaillons.

---

## A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Montréal.** — Mgr l'archevêque vient de remplir la vacance créée à la cure de la cathédrale par la nomination de Mgr Georges Gauthier au vice-rectorat de l'Université Laval.

C'est M. l'abbé Adélar Harbour, chancelier de l'archevêché, qui succède à Mgr Gauthier à cette cure et c'est M. l'abbé Emile Lambert, du séminaire de Ste-Thérèse, qui devient chancelier.

M. l'abbé Harbour était chancelier depuis plusieurs années, après avoir été vicaire à la cathédrale.

— Le 5 octobre est décédé à Montréal, à l'âge de 73 ans, M. l'abbé Alfred Sauvé, ancien professeur au collège de Ste-Thérèse et bien connu par son talent de musicien.

La dépouille mortelle de M. l'abbé Sauvé a été transportée à St-Hermas, sa paroisse natale, où le service a été chanté.

M. l'abbé Sauvé est né le 20 novembre 1844 à St-Hermas, comté des Deux-Montagnes. Il fut ordonné prêtre à Montréal, le 9 août 1868, par Mgr Bourget. La même année, il devenait professeur au collège de Ste-Thérèse où il demeura jusqu'en 1887. Il revint alors à Montréal en qualité de vicaire à la paroisse de St-Joseph. De 1892 à 1896, il fut

successivement attaché à l'archevêché d'Ottawa et à la paroisse de Châteaubien.

En 1896, l'abbé Sauvé fut nommé professeur au Séminaire de Valleyfield, puis, en 1898, vicaire à la cathédrale. Après quatre années passées en cet endroit, il fut envoyé comme vicaire à l'Immaculée-Conception de Winnipeg, dans le Manitoba. La maladie l'obligea de revenir dans la province de Québec.

La paralysie dont il était atteint se faisant de plus en plus grave, il se retira à l'hôpital des Incurables où il est mort.

**Vancouver.** — S. G. Mgr Emile-Marie Bunoz, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, évêque titulaire de Tentyre et vicaire apostolique de Yukon et Prince-Rupert, a été sacré dans la cathédrale de Notre-Dame du Saint-Rosaire, à Vancouver, par S. G. Mgr Casey, archevêque de cette ville. Les évêques assistants étaient NN. SS. Legal, O. M. I., archevêque d'Edmonton, et Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie.

S. G. Mgr Christie, archevêque d'Oregon-City (E.-U.), a prononcé le sermon de circonstance. NN. SS. Mathieu, archevêque de Regina, Sinnott, archevêque de Winnipeg, Macdonald, évêque de Victoria, O'Dea, évêque de Seattle (E.-U.), McNally, évêque de Calgary, Grouard, O. M. I., vicaire apostolique de l'Athabaska, étaient présents.

Le nouvel évêque est un vétéran des missions. Né au diocèse d'Annecy, en France, en 1864, il devint Oblat en 1887 et fut ordonné prêtre en 1891. Il fut envoyé dans les missions de la Colombie Britannique. Il passa treize ans sur la Côte du Pacifique et il alla ensuite chez les sauvages du Nord. On peut facilement comprendre combien pénible et méritoire fut son long apostolat dans ces lointaines régions.

Au nouvel évêque nous présentons nos vœux respectueux de long et fructueux épiscopat.

**Saint-Jean.** — En se rendant à la Pointe de l'Eglise, pour le sacre de S. G. Mgr Chiasson, S. E. le cardinal Bégin s'est arrêté avec sa suite à Moncton où M. l'abbé Cormier, curé de la paroisse de l'Assomption, plusieurs prêtres des paroisses voisines et une foule de citoyens lui ont fait une belle réception.

Quelques heures plus tard, plusieurs automobiles conduisaient Son Eminence et le clergé qui l'accompagnait au collège St-Joseph de Memramcook, où toute la communauté, professeurs et élèves, attendait avec hâte les distingués visiteurs.

Après le banquet et une réception donnée dans la salle des fêtes, Son Eminence partit pour St-Jean (N.-B). Il fut reçu à la gare par les membres du clergé et les principaux citoyens de la ville.

A la cathédrale où se rendit le cardinal et que la foule remplissait, Mgr Leblanc, évêque de St-Jean, lui présenta une adresse



---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

#### UN AMI DE NOS ŒUVRES

M. LE CHAN. RICHARD

Les paroissiens de Saint-Romuald ont vu s'éloigner, avec des regrets que comprennent bien facilement tous ceux qui le connaissent, leur vénéré et bien aimé curé, M. le chanoine Richard, obligé par le mauvais état de sa santé d'abandonner sa belle et florissante paroisse. Par la beauté de sa vie si bien sacerdotale, par l'élévation de son intelligence, par la bonté de son cœur et aussi par le charme de sa parole, M. le chanoine Richard, si cher à ses paroissiens, est également cher à tous ceux qui le connaissent. L'œuvre de *l'Action Sociale Catholique*, dont il est un ami si éclairé, si fidèle, si généreux, le voit avec regret s'éloigner d'un ministère dont il remplissait si parfaitement tous les devoirs, mais elle forme des vœux pour que la santé lui étant rendue, il puisse continuer de répandre autour de lui le bienfaisant rayonnement de son zèle éclairé, de sa belle intelligence, de son grand cœur.

#### LA CONVENTION RÉGIONALE DE L'A. C. J. C.

Les membres de l'Union Régionale Québécoise de l'A. C. J. C. ont tenu, dimanche, à l'Académie Saint-Joseph, une belle et très nombreuse Convention d'automne. S. G. Mgr P.-E. Roy, aumônier de l'U. R., M. le notaire Oscar Hamel, président, et M. François Veillot, à qui les congressistes ont fait une enthousiaste ovation à son arrivée, en compagnie de M. Adjutor Rivard, vers le milieu de la séance de l'après-midi, ont prononcé des paroles qui méritent d'être méditées et retenues. De même, le sujet d'étude principal de la journée, l'économie, a fait jaillir des aperçus et des leçons éminemment profitables.

Il y eut d'autres travaux bien intéressants et suggestifs, tels, par exemple, ces rapports de deux minutes où chaque cercle est venu raconter publiquement ses efforts, ses difficultés, ses études, ses espérances, tel aussi le rapport sur l'immeuble de la rue d'Aiguillon. Mais il vaut la peine d'insister surtout, ici, sur les trois discours et sur le débat mentionnés plus haut, à cause de la portée plus générale des sujets envisagés.

\*\*

La présence active de Mgr l'Archevêque de Séleucie à la direction spirituelle de l'U. R. a valu beaucoup à nos amis de l'A. C. J. C., au triple point de vue de la piété plus intense, de l'étude plus clairvoyante et de l'action mieux comprise, qui est leur. L'allocution de S. G. à la messe de dimanche a produit une impression considérable : c'est l'appréciation même qu'en ont donnée plusieurs anciens.

S. G. a développé avec force le texte de saint Paul : *Christus formetur in vobis*.

Qu'est-ce que se former soi-même ? C'est cultiver les ressources de la nature et de la grâce, c'est devenir le maître de soi, c'est coordonner les puissances de son être, en vue de monter jusqu'à Dieu. Après ce tracé lumineux du programme du jeune chrétien, l'occasion était bonne pour convoquer les jeunes aux labeurs de l'apostolat catholique. Ceux qui ont entendu le prédicateur rappeler les malédictions dont le Fils de Dieu a accablé le figuier stérile n'oublieront pas ce geste et cet accent qui leur montraient avec insistance le devoir de s'élever au-dessus de la médiocrité religieuse commune, hélas ! à une si nombreuse jeunesse.

Pour cela, il faut "*former Jésus-Christ en soi*". Celui-là a été le premier chrétien, il a été l'Apôtre... Et Sa Grandeur a donné quatre moyens de "*former Jésus-Christ en soi*" : la méditation quotidienne, la communion fréquente, l'examen de conscience quotidien et la pratique d'un directeur spirituel.

\*\*

Si l'U. R. de Québec doit compter parmi les plus actives et les plus florissantes, on peut bien, sans méconnaître ni blesser des dévouements remarquables aux tout premiers débuts, attribuer ce progrès à deux jeunes de grande activité : MM. les notaires Arthur Duval, ancien président, et Oscar Hamel, président actuel de l'U. R. Q. C'est le notaire Duval qui a dirigé la fondation définitive de l'U. R. de Québec. Comme question de fait, si toute l'A. C. J. C. est dotée aujourd'hui de ces Unions qui lui ont donné ses cadres solides et qui lui promettent la survivance, c'est au notaire Duval et à quelques amis de cet ancien président qu'elle le doit. Restait la tâche d'infuser le véritable esprit d'une Association comme l'A. C. J. C. aux cercles et à leurs membres. Sous ce rapport, le notaire Hamel a repris, développé et accentué,

pour la région, ce qui s'était accompli déjà. Et aujourd'hui, le Comité régional est doté lui-même d'une organisation qui lui permet de maintenir et d'augmenter toujours l'étendue des gains réalisables.

Ces détails étaient nécessaires pour faire comprendre la portée du discours prononcé, dimanche matin, par le Président de l'U. R. C'est à l'âme des membres que M. Hamel a voulu s'adresser ; c'est, comme toujours, une forte psychologie de catholiques utiles qu'il a cherché à insinuer en eux, par ce *sursum corda* qui empruntait aux circonstances actuelles une signification particulière.

Haut les cœurs, vers la supériorité ! Voilà quel fut le thème de ce discours-programme, au début d'une année nouvelle. Vers la supériorité dans tous les domaines, à commencer par celui de l'action religieuse, tel fut le mot d'ordre et de ralliement du Président à toute l'U. R.

C'est un cri magnifique, qui devrait se répercuter jusqu'à d'autres oreilles que celles de cette dévouée jeunesse.

\* \* \*

Pour suivre l'ordre, il faut dire tout de suite que la question au programme, l'économie, a été étudiée sérieusement.

Nos amis ont recherché pourquoi et comment économiser et ce leur fut une occasion de toucher du doigt une foule d'obstacles à la pratique d'une vertu dont l'affreuse guerre, sans compter l'appel présent des autorités fédérales, a souligné l'extrême et universelle urgence.

C'est devenu une folie réelle que ce luxe et cette manie de gaspiller et de détruire les moyens d'aisance ou de fortune mis par Dieu entre les mains de l'homme. Et cette folie revêt la plupart du temps les couleurs d'un crime, surtout quand on voit une jeunesse vigoureuse et intelligente, une jeunesse d'avenir dilapider comme elle le fait son temps, ses énergies, son argent !

Hélas ! que d'occasions et que de préjugés !

C'est le théâtre, précepteur du crime ; c'est le jeu, c'est la buvette ; c'est la mode aux caprices coûteux, aux changeantes exigences ; ce sont les mille et un raffinements d'une époque saturée d'ambitions matérielles et qui imagine chaque jour de nouveaux besoins !

Et pourtant, l'économie est une vertu à pratiquer. Il faut être économe, parce que la prodigalité crée la tentation et l'occasion de péché ; parce que l'économie pare les traîtrises de l'avenir ; parce que l'économie est le moyen de faire aux œuvres catholiques, par exemple, la part nécessaire et dont Dieu exigera un compte rigoureux...

Puissent nos jeunes faire fleurir en eux et autour d'eux l'habitude si nécessaire de l'économie !

\* \* \*

C'a été pour la jeunesse de l'A.C. J. C. à Québec un honneur dont elle se souviendra toujours que d'avoir pu applaudir, chez elle, aux premières paroles publiques en ce pays, de M. François Veillot, neveu de Louis Veillot et délégué du Comité catholique de propagande française à l'étranger.

M. Veillot a été chaleureusement applaudi. Le nom qu'il porte, le grand pays qu'il représente, sa qualité de journaliste catholique et sa parole vibrante étaient bien faits pour enthousiasmer les congressistes.

Il a dit combien il était heureux que sa première rencontre avec l'âme canadienne se fit dans un groupe de jeunesse catholique. Puis, il a parlé, en termes émus, de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, à la direction de laquelle il a été longtemps et qui compte cent mille membres au front. Il a affirmé que cette Association se sera fortifiée de tous ses sacrifices sanglants d'aujourd'hui et il a invité l'A. C. J. C. à développer avec l'association-sœur de France, après la guerre, des relations de plus en plus fraternelles. Car, a-t-il expliqué, la guerre présente a impliqué dès le début un conflit d'idées, lequel survivra à la guerre elle-même et réclame dès à présent l'union des catholiques, en vue de restaurer le règne du droit et de la civilisation sur sa vraie base, qui est le catholicisme.

Nous ne doutons pas que nos compatriotes se pressent avides, partout où ils en auront l'occasion, autour de M. Veillot, pour l'entendre développer, avec cette chaleur de verbe qui est sienne, la nécessité de cette union non moins fructueuse qu'indispensable...

L. P.